



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMERO SPECIAL

21 avril 2009

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

Arrêté relatif à la liste des candidats à l'élection des représentants des communes au sein de la commission de conciliation en matière d'urbanisme - N°10-09

LE PREFET DU DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE, Chevalier de la légion d'honneur, Officier de l'ordre national du mérite,
VU le code électoral ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L 121-6 et R 121-6 à R 121-13 relatifs à la commission de conciliation compétente en matière d'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral n°05-09 du 03 mars 2009 réglementant l'élection des élus communaux de la commission de conciliation compétente en matière d'urbanisme ;

VU la circulaire préfectorale du 03 mars 2009 transmise aux maires ainsi qu'aux membres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale (SCOT) et de plans locaux d'urbanisme (PLU) ;

VU la liste des candidatures régulièrement composée déposée en Préfecture le 15 avril 2009 ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste des candidatures 2009 enregistrée à la préfecture d'Indre-et-Loire pour le scrutin du 25 mai 2009 concernant l'élection des représentants des élus communaux à la commission de conciliation est arrêtée comme suit :

Candidats à un siège de titulaire				Candidats à un siège de suppléant			
N°	Nom et Prénom	Qualité	Commune	N°	Nom et Prénom	Qualité	Commune
1	DEVINEAU Alain	Adjoint	Tours	1	GAUTREAU Nicolas	Adjoint	Tours
2	MAZURIER Pierre	Adjoint	Saint-Avertin	2	MILLIAT François	Conseiller municipal	Saint-Cyr-sur-Loire
3	METADIER Sophie	Maire	Beaulieu-Les-Loches	3	COCHIN Jocelyne	Maire	La-Croix-en-Touraine
4	BELNOUE Martine	Adjointe	Saint-Pierre-des-Corps	4	SAURAT Alain	Adjoint	Joué-les-Tours
5	MARTEGOUTTE Étienne	Adjoint	Richelieu	5	CHASTELLIER Jean-Marie	Maire	Neuillé-Pont-Pierre
6	DUVERGNE Jean-Pierre	Maire	Chinon	6	DURAND Daniel	Maire	Bréhémont
7	RITOURET Bertrand	Maire	Luynes	7	COUDERC Michel	Adjoint	Neuvy-le-Roi
8	LANGÉ Daniel	Adjoint	La Riche	8	DAUGE Yves	Adjoint	Chinon
9	GILLOT Michel	Adjoint	Saint-Cyr-sur-Loire	9	DE BAUDREUIL Bernard	Maire	Braye-sur-Maulne
10	COURGEAU Claude	Maire	Pocé-sur-Cisse	10	AVENET Christian	Maire	Saint-Genouph
11	BARBIER Jacques	Maire	Descartes	11	GAUDINO Pierre	Maire	Auzouer-en-Touraine
12	ROMERO Jean-Jacques	Adjoint	Larçay	12	BARBIER Marie-Josée	Adjointe	Nazelles-Négron

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à la Préfecture.

Fait à Tours, le 20 avril 2009
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Christine ABROSSIMOV

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs

et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

37925 TOURS CEDEX 9

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture

Dépôt légal : *21 avril 2009* - N° ISSN 0980-8809.